

Mémoire

Projet de réaménagement du 1500, rue Ottawa : Les Bassins du Nouveau Havre

Déposé le 5 mars 2009

Présentation de la personne qui soumet le mémoire.

Denis MUNGER, bac. Arch. /UdM '79

Président fondateur de la Société des Pouces-Verts de Montréal (prix Mérite Vert Mtl '93)

Brève explication de l'intérêt manifesté pour le sujet.

- Augmentation du nombre de logements a couts abordable en milieu urbain.
- Le développement durable urbain, en milieu naturel du canal Lachine (branche du fleuve St-Laurent) avec sa valeur historique patrimoniale certaine (1^{er} parc industriel en Amérique du nord).
- Réduction de l'impact de l'automobile (2000 stationnements souterrain prévus).

Exposé de points de vue.

Suite aux séances d'informations publiques sur le projet Les Bassins du Nouveau Havre, je formule les recommandations et commentaires suivant.

Compte tenue de :

- l'état de l'économie 2009 Devinco a coupé 2/3 de son projet de *Griffingtown* ;
- l'état naturel exceptionnel du site avec ses trois bosquets de pins matures faisant le lien entre le canal et le Mont Royal ; (corridor vert en devenir a l'exemple d'Ottawa).

- la vue exceptionnelle sur le Mont Royal mentionné par tous les citoyens / citoyennes qui se sont prononcés durant les audiences ;
- la densité exagérée du projet ne tenant pas compte des rues et réseaux actuels à 3 minutes des métros Georges Vanier et Lionel Groulx ; avec 2000 aires de stationnement souterrain créant un goulot d'étranglement dans le déplacement de véhicules dans ce secteur stratégique des voies de circulation vers la rive sud ;
- l'absence de cohérence entre le retour de famille en milieu urbain et la sécurité des enfants due aux nombreux bassins non clôturés et les abords du canal (sécurité à revoir urgemment);
- l'absence de lien intergénérationnel, on fait fi de toute vie de quartier ; créant des blocs de 7 étages à 14 voir 20 étages intraverties tournées sur eux-mêmes ;
- l'absence de mesures concrètes de mitigation au cours des chantiers constructions qui seront en marche tout au long de 10 à 15 ans ;
- l'absence de mesures pouvant assurer le maintien de la qualité de l'architecture-aménagement s'inscrivant dans l'approche de développement durable tout au long des phases de réalisation du projet sur une période de 10 à 15 ans.

Je recommande :

- de couper des 2/3 le projet proposé par la S.I.C. et faire place aux logements familiaux à prix abordables, implanter des logements-ateliers pour offrir une suite volumétrique au développement de la petite Bourgogne;

- axé le projet exclusivement sur le lieu bâti actuel évitant les impacts collatéral sur le voisinage ;
- préserver l'espace vert actuel dans son intégralité ;
- ratio stationnement de 1 pour 10 logements en mettant l'axant sur le transport alternatif et en commun ;
- réduire les hauteurs à 4 et 7 étages non pas et 14 ou 20.

En conséquence :

- économie fort appréciable des couts tenant compte des priorités économie-écologique en maintenant un couloir (corridor) vert essentiel à l'épanouissement de la nature et de la réduction de ses couts d'entretien ;
- milieu de vie moins dense donc plus apprécié des banlieusards se vendant donc mieux dans l'économie de marché actuelles ; se rapprocher de l'emploi au centre ville en présence de la nature et éviter à traverser les ponts ;
- milieu en continuité avec la Petite Bourgogne, Saint-Henri et Griffingtown ;
- bref respirer par le nez, une *pof* de gros bon sens et de modestie ne nuirait pas ; l'avenir nous appelle nécessairement à être sage.